

MAIRIE DE LANDUDEC

Affiché le : 10/10/2011

Retiré de l'affichage le :

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2011

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de M. JONCOUR Pascal.

➤ AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE :

- Projet de la Maison de l'enfance :

Après réflexions sur le choix de l'implantation de la future maison de l'enfance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de sa construction en lieu et place du bâtiment Saint André, à l'entrée de l'école primaire.

Une nouvelle étude pour ce projet sera nécessaire.

Contact sera pris avec l'Association Saint Tudec, propriétaire du terrain.

Ce projet comprendra :

- un bureau pour le relais assistantes maternelles, une garderie, une salle d'activités, une salle de repos, une bibliothèque, un abri d'accueil des élèves sera à intégrer en remplacement du préau actuel.

Ce projet se chiffre à environ 750.000 €.

- Cantine scolaire :

Deux services de restauration scolaire induits par l'augmentation des effectifs nécessitent la présence d'un agent supplémentaire pour la surveillance à hauteur de 2 heures/jour, le Conseil donne son accord pour que ce travail soit effectué par un agent communal.

Accord du Conseil également pour aider financièrement l'OGEC afin de pérenniser le contrat de l'agent en CAE.

- Effectif scolaire à la rentrée 2011/2012 : 136 élèves.

➤ ENVIRONNEMENT – URBANISME – AGRICULTURE :

- Inventaire des zones humides :

Cette opération est effectuée sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, celle-ci consiste à inventorier par Commune l'ensemble des zones humides afin de stopper leurs disparitions. Le recensement est en cours actuellement.

- Lotissement communal Hameau de Gerveur :

L'enquête publique pour la modification du Plan Local d'Urbanisme s'est achevée le 6 octobre ; en attente du rapport du commissaire enquêteur.

Dans le cadre d'un échange avec la famille LARHANT, le Conseil donne son accord pour la construction d'un muret en limite ouest du jardin de leur propriété à Gerveur , et d'un talus en terre le long de la future voie dans la parcelle agricole leur appartenant.

La possibilité d'équiper ce lotissement de conteneurs à ordures enterrés est à l'étude par la Communauté de Communes.

- Place du 19 mars 1962 :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place du 19 mars 1962, le Conseil Général a validé l'idée et la faisabilité d'organiser des arrêts de bus des lignes régulières sur la rue Ar Marquis.

Le devis estimatif des travaux imputables aux arrêts de bus est de 16.756 € H.T. , le Conseil Général participera à hauteur de 50 %. Devis total : 45.000 €.

- Rue André Foy :

Le Conseil décide de faire appel au CIT LE GUELLEC de Pont l'Abbé pour la réalisation d'une étude afin de régler la circulation sur la rue André Foy.

- Terrain rue du Sacré Cœur :

Suite à l'acquisition par la Commune d'un terrain d'une surface de 3320 m² appartenant au Super U rue du Sacré Cœur, le Conseil décide de mener une réflexion sur l'aménagement global du secteur.

- Maison médicale :

Un permis de construire modificatif a été délivré à M. GADONNA. Les travaux devraient se terminer pour la fin de l'année.

☛ VIE ASSOCIATIVE – AFFAIRES SOCIALES – JEUNESSE :

- Attribution de subventions :

Accord du Conseil pour les demandes suivantes :

- Amicale Laïque de Pouldreuzic pour du handball : 45 €

- Plozévet judo : 15 €

- les demandes suivantes ont été refusées : CFA Finistère, Haïti Moun, secours Populaire, Solidarité Paysans, centre hospitalier de Cornouaille (résidences personnes âgées), association Les Petits Bonheurs.

- Défibrillateur :

Le Conseil donne son accord pour participer à hauteur de 50 % (600 € environ) à l'achat d'un défibrillateur par le Super U. Il sera installé dans le hall du Super U et accessible aux heures d'ouverture du magasin. Des formations aux premiers secours vont être programmées.

- Ludothèque :

L'Ulamir mène actuellement une réflexion sur la création d'une ludothèque itinérante – ce projet pourrait être associé à celui de la bibliothèque.

- Parcours de Cœur :

L'opération sera reconduite en 2012 avec les enfants du primaire, elle est mise en place par la Fédération Française de Cardiologie.

- Affichage :

Il sera porté une attention toute particulière aux affichages « sauvages » des manifestations.

☛ COMMUNICATION – TOURISME :

- Bulletin communal Janvier 2012 :

Le Conseil a validé la proposition de prix de l'ESAT-CAT de Ty Varlen pour 3876 € les 800 exemplaires.

- Panneaux Relais Informations Services :

Les panneaux d'informations touristiques installés place de la Mairie et place des Trois Ormes vont être refaits par l'Association Ouest Cornouaille Développement.

-Etude pour la restauration du Retable et deux statues de l'église :

Consultation en cours, retour des offres pour le 25 octobre 2011.

- Illuminations de Noël :

Le panneau avec les décors Bigoudens va être illuminé.

- Sentier botanique :

Les bornes d'information sur les variétés d'arbres du sentier botanique vont être refaites en 2012 – le coût est d'environ 3100 €.

- Aire de pique-nique à Ty Varlen :

Cet espace va être nettoyé et équipé d'une table de pique-nique.

- Réfection du bureau de permanences à la Mairie et travaux à la Poste :

Accord du Conseil pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 1.180€ H.T. à la Mairie et 2.600 € H.T. pour le remplacement de la porte d'entrée à la Poste.

☞ CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'AGENCE POSTALE :

Accord du Conseil sur la convention avec la Poste pour l'agence postale communale, pour 950 €/mois au lieu de 850 €.

☞ QUESTIONS DIVERSES :

- La Commune adhèrera en 2012 à l'association des Maires Ruraux : coût 95€/an

- Commission intercommunale des impôts : le Conseil propose pour y participer les 4 premiers noms de la liste de la commission communale des impôts directs.

- une microcrèche privée ouvrira en mai 2012 à Plogastel St Germain

- utilisation du stade : une rencontre des utilisateurs des infrastructures du stade a été organisée, et un certain nombre de règles d'utilisation des locaux et terrains ont été convenues. La commune pourrait être amenée à effectuer le traçage du terrain.

- dossiers de contentieux : un point sur les dossiers de contentieux en cours engageant la Commune a été fait.
